

M. BENNETT : Je tiens à apporter ici une ratification, car, j'en suis convaincu, le ministre ne veut pas faire un exposé de faits inexact. Au commencement de l'année, on n'a pas demandé de soumissions pour les travaux de Tiffin. J'ai sous les yeux les avis d'adjudication publiés et comme le ministre peut le voir, c'est à Midland que se sont effectués les travaux de dragage.

L'hon. M. PUGSLEY : Aujourd'hui nous établissons la distinction entre Midland et Tiffin, mais à cette époque nous ne le faisons pas. Si Tiffin a été inclus dans Midland, l'année dernière, c'est qu'il forme partie de la baie Midland, et même du port de Midland, bien que les nouvelles installations de tête de lignes de la compagnie de chemin de fer, s'exécutent dans un endroit tout autre que celui où se trouvent les installations de tête de ligne à Midland. L'honorable député aurait atteint la célébrité, s'il eût adopté une autre profession. Ses talents incontestables en auraient fait l'ornement de la profession illustrée par le fameux Sherlock Holmes. Même quand il s'agit de la comparaison des écritures, le ministre est en mesure de découvrir avec une certitude absolue dans l'écriture de différents documents une ressemblance que personne autre que lui ne saurait découvrir. Dans les soumissions de Penetanguishene et d'Owen-Sound l'honorable député voit dans les chiffres figurant dans ces deux soumissions des ressemblances que nul autre député ou que nulle autre personne n'y saurait découvrir. J'ai examiné les deux soumissions et bien qu'il existe quelque ressemblance dans l'écriture, en quelques endroits cependant dans les chiffres qui sont bien l'objet essentiel qui indique la collusion, il n'existe pas la moindre ressemblance. Et cependant l'honorable député est en mesure de dire, sans un moment d'hésitation, que ces documents ont été écrits par la même personne.

M. BENNETT : Existe-t-il quelque ressemblance dans l'écriture ?

L'hon. M. PUGSLEY : J'ai dit qu'il existe quelque ressemblance dans certaines parties des documents. J'ai beaucoup exercé devant les tribunaux et je le sais de science certaine quand un homme est doué d'une vive imagination il peut dans des échantillons d'écriture découvrir des ressemblances qu'une personne moins bien douée ne saurait découvrir. Quand des experts en matière d'écriture désirent trouver des ressemblances, c'est pour eux la chose la plus facile du monde. Le résultat de mon expérience c'est que je n'attache guère d'importance aux épreuves tentées par les experts en écriture. Quand aux chiffres qui sont la chose décisive, je ne crains pas de l'affirmer, les chiffres des deux soumissions n'offrent pas le moindre trait de ressemblance, et du reste rien n'indique qu'elles

aient été préparées par la même personne. Quand ces soumissions furent soumises au ministre il constata qu'il y avait trois soumissions, la première transmise par la compagnie d'Owen-Sound ; la deuxième, par la compagnie de Penetanguishene, et la troisième par la compagnie de dragage Dominion, les prix étant de 57 cents de 53 cents et de 30 cents. Le ministre avait évidemment le devoir d'accepter la soumission du concurrent offrant le plus fort rabais.

Il accepta la soumission de la compagnie de dragage Dominion et en notifia l'avis à la compagnie. Cette compagnie avait soumissionné d'autres travaux sur le Saint-Laurent et autres cours d'eau ; et elle informa le ministre que, vu les autres entreprises qu'elle avait acceptées et le surcroît de besogne à exécuter, elle ne pourrait pas exécuter ce travail, son outillage de dragage était insuffisant. Elle refusa donc de se charger des travaux à 30 cents. L'honorable député affirme que les compagnies ont pour habitude de se coaliser et d'obtenir du Gouvernement pour ces travaux, les prix qu'elles désirent ; or, pour le convaincre qu'il fait là une affirmation imparlementaire ou du moins téméraire, je ne saurais lui fournir de meilleure preuve du mal fondé de son allégation que ce fait-ci : c'est que, lorsque la compagnie de dragage Dominion qu'il se plaît à appeler la compagnie Stewart, parce que M. Stewart est le fils d'un député aux communes, s'est trouvée impuissante à exécuter les travaux et que le ministre, à fort bon droit, dut demander de nouvelles soumissions, alors la compagnie dont fait partie M. Mackay et qui, pour quelque raison que j'ignore mais sans doute fort légitime, n'avait pas soumissionné les travaux auparavant, présenta une soumission au prix de 27 cents par verge cube. Ainsi le Gouvernement a réussi à faire exécuter ces travaux pour un prix inférieur de 3 cents par verge cube, au chiffre de la soumission offrant le plus fort rabais, celle de la compagnie de dragage Dominion que l'honorable député a si souvent mentionnée ici en termes assez peu respectueux. Peut-on adresser quelque reproche au ministre ?

Quelque VOIX : Six heures.

L'hon. M. PUGSLEY : Je demande l'adoption de cet item.

Quelques VOIX : Non, non.

L'hon. M. PUGSLEY : Alors j'aurai quelques observations à présenter à la reprise de la séance.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la Séance.

L'hon. M. PUGSLEY : Au moment de la suspension de la séance, je donnais la